BULLETIN DE SOUTIEN RÉGULIER

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA - À retourner accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) dans l'enveloppe jointe

SOCIÉTÉ DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
ÊTRE PRÉSENT, TOUT SIMPLEMENT

OUI JE SOUHAITE VOUS FAIRE UN DON RÉGULIER

Montant : ☐ 10 € ☐ 15 € ☐ 30 € ☐ autre : . . . . . €

Périodicité : ☐ mensuel ☐ trimestriel ☐ semestriel ☐ annuel

À compter du : 01 / . . . . . / . . . . . .

Mes coordonnées personnelles :

Nom . . . . . Prénom . . . . . .

Adresse . . . . . .

Code postal . . . . . Ville . . . . . .

Mes coordonnées bancaires :

IBAN

BIC

Signature :

Fait à : **Le :** . . . . / . . . . / . . . .

RÉDUCTION FISCALE

En donnant à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale de **75 %** du montant de votre don dans la limite de 1000 € (plafond 2023). Au-delà de ce plafond, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

→ Par exemple, un don de **15 €** ne vous revient en réalité qu'à **3,75 €**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, la somme indiquée ci-dessus. Je pourrai modifier le montant de mes prélèvements ou y mettre fin sur simple demande à la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Paiement récurrent : en signant ce mandat, vous autorisez la Société de Saint-Vincent-de-Paul à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions données sur ce bulletin. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque, selon les conditions écrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour le prélèvement autorisé.

Coordonnées du créancier
Société de Saint-Vincent-de-Paul
N° ICS : FR07ZZZ504672
120 avenue du Général Lelerc
75014 Paris - France

Partie réservée à SSVP
N° RUM :

. . . . . .

SERVICE DONATEURS

01 42 92 08 12

service.donateurs@ssvp.fr

DON en CONFIANCE comitecharte.org

La Société de Saint-Vincent-de-Paul, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant aux fins de gestion de ses relations avec les donateurs (traitement et gestion des dons, des reçus fiscaux, des opérations de prospection...). Vous pourrez également être amené à recevoir des communications d'autres fondations ou associations. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition (au traitement de vos données ainsi qu'à la prospection). Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal auprès de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 120 avenue du Général Leclerc, 75014 Paris accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à l'adresse précitée. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Vous disposez de la possibilité de saisir la CNIL si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas effectué conformément aux dispositions applicables. Si vous ne souhaitez pas recevoir de sollicitations ultérieures, cochez cette case